

5^E SESSION HOMOLOGATION DES PESTICIDES: LE CPAC EXAMINE 36 DOSSIERS DE DEMANDE

Les travaux de cette session ordinaire de la Commission sous régionale d'homologation des Pesticides ont porté sur l'examen de trente-six (36) demandes d'homologation de pesticides.

C'est sur invitation de Monsieur **BAKONDJA Jocelin Parfait**, Directeur de la Protection de Végétaux, Membre représentant la République Centrafricaine, Président en exercice de la Commission sous régionale d'Homologation des Pesticides (**CHP**), que la cinquième session ordinaire de ladite Commission s'est tenue en présentiel, les 05 et 06 décembre 2023 dans la salle de conférences du Ministère de l'Economie Forestière à Brazzaville, en République du Congo.

Ont pris part aux travaux :

Pour la République du Cameroun :

- Monsieur NYING Charles SHEY, Directeur de la Règlementation et du Contrôle Qualité des Appareils de Traitements ;
- Monsieur BOMBA OTTOU Luc, Chef de Service de la Règlementation des Pesticides ;

Pour la République Centrafricaine :

- Monsieur BAKONDJA Jocelin Parfait, Directeur de la Protection des Végétaux ;
- Monsieur PANDA-GBIANIMBI Alex Steve, Chef de service de la Règlementation, du Contrôle et de l'Homologation des Pesticides ;

Pour la République du Congo :

- Monsieur ONGOUALA Paul Raphaël, Directeur Général de l'Agriculture ;
- Madame LOUHOUARI TOKOZABA Alphonsine, Directrice de la Protection des Végétaux ;

Pour la République Gabonaise :

- Madame ADA MINKO Séraphine, Point Focal du Comité National de Gestion des Pesticides (CNGP) ;
- Madame BIKET MEBIAME Shella, Directeur de l'Evaluation des risques sanitaire et phytosanitaire de l'Agence Gabonaise de Sécurité Alimentaire (AGASA) ;

Pour la Guinée Equatoriale :

- Monsieur ESONO NKULU José, Directeur de la Protection des Végétaux ;
- Monsieur MANE ELA Agustin, Expert dans le domaine phytosanitaire.

Pour le Tchad :

- Monsieur ABDOULAYE MOUSSA ABDERAMAN, Directeur de la Protection des Végétaux et du Conditionnement (DPVC);

- Monsieur ALLOM Florent, Chef de Service du Contrôle Phytosanitaire ;

Pour la Commission de la CEMAC :

- Madame ADA NLANG Nanicia, Directrice de l'Agriculture, du Développement Rural et de l'Environnement.

Assistaient par ailleurs aux travaux de cette session :

Les Experts du CPAC :

- Monsieur MOUDOUDOU Jean Blaise, Directeur Scientifique ;
- Monsieur FOTIO Daniel, Chef de service des Homologations ;
- Madame NGARTOUBAM Laurence Telnoudji, Chef de service de la Règlementation et de la Coopération ;
- Madame MBE EMANE Marie-Ange Eve Epse NGANGO, service du LIEAP ;
- Madame ITOUA Daïna Christelle, service de l'Assainissement des Productions Agricoles.

Monsieur **OVONO EYI MEZUI Esaïe**, Directeur Général intérimaire du CPAC rapportait les travaux inscrits à l'ordre du jour. La cérémonie d'ouverture a été marquée par cinq allocutions prononcées successivement par :

- Monsieur SAMBA Jean, Conseiller à la Pêche du Ministre de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche;
- Monsieur OVONO EYI MEZUI Esaïe, Directeur Général Intérimaire du CPAC
- Monsieur LIBENGUE-DOBELE KPOKA Francial Giscard Bodin, Commissaire du Département des Infrastructures et du Développement Durable à la Commission de la CEMAC ;
- Monsieur ONGOKA Robin Pascal, Directeur de Cabinet, Représentant du Ministre de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche du Congo.

A la suite des différentes allocutions, le Directeur Scientifique du CPAC a présenté l'Institution à travers un exposé articulé en quatre grandes parties :

- Contexte et justification de création du CPAC;
- Mission, organisation et fonctionnement du CPAC ;
- Processus d'homologation des Pesticides en zonz CEMAC ;
- Attentes du CPAC vis-à-vis des Etats.

Après une photo de famille suivie d'un cocktail et du retrait des Officiels, les travaux techniques ont effectivement commencé avec l'intervention de Monsieur **NYING Charles**, Président de la CHP sortant qui, selon le règlement intérieur de la CHP et les textes de la Communauté, a passé le témoin à Monsieur **BAKONDJA Jocelin Parfait**, Directeur de la Protection de Végétaux du pays qui assure la présidence de la CEMAC. Ce dernier, après son propos liminaire, a procédé à la vérification du quorum qui était atteint à 100% et à l'amendement puis à l'adoption de l'ordre du jour ci-après :

- Présentation de l'état de la mise en œuvre des Recommandations de la CHP à la 4^e session d'homologation ;
- Présentation des dossiers à examiner ;
- Mise en place du bureau ;
- Travaux en sous-commissions ;
- Restitution des travaux des sous-commissions ;
- Clôture des travaux.

Le Directeur Scientifique a ensuite présenté les trente-six dossiers de demande d'homologation. La CHP, au vu des exigences en vigueur, a jugé recevables les trente-six demandes d'homologation.

De l'examen des dossiers en sous-commission et ensuite en plénière, il ressort les résultats ci-après :

- **21 pesticides, homologués;**
- **10 pesticides Provisoirement Autorisés pour la vente**
- **04 demandes sont Maintenues en étude ;**
- **01 demande rejetée**

Au terme des travaux, la CHP a exprimé sa gratitude à Son Excellence Denis SASSOU NGUESSO, Président de la République du Congo, pour son leadership exemplaire, son engagement constant en faveur de l'approfondissement de l'intégration de la CEMAC ainsi que pour l'hospitalité légendaire et toutes les marques d'attention dont les différentes délégations ont fait l'objet durant leur séjour à Brazzaville.

La CHP a, par ailleurs, adressé ses sincères remerciements à Monsieur OVONO EYI MEZUI Esaïe, Directeur Général intérimaire du CPAC et à Monsieur BAKONDJA Jocelin Parfait, Président de ladite Commission, pour la qualité de l'organisation de cette session et, en particulier, pour les bonnes dispositions matérielles et techniques prises pour sa réussite.

Les travaux se sont déroulés dans une atmosphère empreinte de sérénité et d'entente cordiale.

Fait à Brazzaville, le 06 décembre 2023

Le Président,

Monsieur BAKONDJA Joceline Parfait